

nisme, avec les maîtres du pays, insinue lentement mais sûrement son Credo. Patriarchat et Custodie, représentant l'Eglise de Rome, se défendent bravement, soutenus par toutes ces fondations catholiques qui, depuis les Croisés, mais surtout dans ces cinquante dernières années, ont su grouper autour d'elles une clientèle de croyants et d'obligés ; mais la lutte se fait de jour en jour plus aiguë : quelle en sera l'issue ? Le cœur du Pontife tremble. Pèlerins de Rome, dit-il, appelons le secours d'en-haut pour que une fois que le Christ triomphe, même en son propre pays !

DEUX OBJECTIONS.

De tous temps, à chaque jubilé, il s'est rencontré des esprits chagrins ou mal informés pour trouver à redire à cette largesse de pardons, à ce flot de miséricordes que l'Eglise déverse périodiquement sur les âmes.

Les uns murmurent : "Bizarre institution que celle qui, au prix de quelques œuvres matérielles, gênantes et coûteuses il est vrai, remet les fautes et les peines qu'elles ont encourues ! Où est là-dedans le progrès de l'âme et la transformation des cœurs ? Le royaume de Notre-Seigneur est esprit et vérité, et ces voyages, ces pèlerinages, ces prières vocales, ces visites aux basiliques n'ont rien à faire—ou si peu—avec la vie intérieure du chrétien. Est-ce donc tout, pour une âme de baptisé, que la remise des fautes ? A voir l'importance que Rome attache à cette indulgence, on le croirait."

Pauvre sophisme vite balayé ! Car, quoiqu'en pensent ces âmes exigeantes, le vrai but du jubilé est bien l'amélioration morale des chrétiens. En effet la remise de la peine temporelle est accordée moyennant certaines conditions : confession, repentir plus profond qu'à l'ordinaire, communion, pieux pèlerinages, jeûnes etc., etc. Or, en annonçant le jubilé, l'Eglise, par la voix des pasteurs, provoque les fidèles à faire toutes ces œuvres *sanctifiantes* qu'ils n'auraient pas faites sans lui, et qui leur sont bien plus profitables que l'indulgence plénière elle-même.

"Passez-moi une comparaison triviale mais juste, disait finement cet esprit si parisien de Mgr d'Hulst ! Quand le *Louvre*, ou le *Bon Marché* organisent une *grande exposition*, ils présentent au public d'excellentes occasions d'acheter, moins cher qu'à l'ordinaire, une foule de choses. Et le public, attiré par l'occasion, achète en masse et dépense bien plus qu'en temps ordinaire. Ainsi le peuple chrétien, mis en train par la promesse de l'indulgence plénière, dépense plus de prières, plus de repentir, plus d'actes religieux et méritoires, qu'il n'eût fait sans cela : et c'est surtout ce redoublement de vie surnaturelle qui lui profite (5)."

Mais cette grâce du jubilé, cette indulgence si facilement achetée heurtent en nous le sens de la justice, prétendent certaines âmes rigides ou formalistes. Comment ! Non seulement une vie de péchés serait purifiée par l'absolution, mais la dette contractée par ces fautes, la peine temporelle, en laquelle le verdict de mort a été commué, serait soldée comme ça, parce qu'après une confession correcte on aurait fait en priant le tour des basiliques romaines ! On conçoit bien un souverain usant du droit de grâce et abrégant la durée du châtement, mais seulement après des années et des années d'épreuves. Non, quand il s'agit de subir une peine méritée la substitution de l'innocent au coupable, à quoi se ramène en fin de compte la doctrine des indulgences, le paiement d'une dette de péchés par les mérites accumulés du Christ, de la Vierge et des Saints, est chose inimaginable !"

Nous n'avons pas, on le voit, atténué l'objection. Au fond elle accuse une lamentable ignorance du dogme chrétien. Aussi ne la trouve-t-on ordinairement que sur les lèvres des chrétiens tièdes ou mal informés.

De la religion ils ne connaissent pas le premier mot ! ils oublient que la Rédemption, c'est-à-dire le rachat de tous les pécheurs par l'Innocent, est le fond même du Christianisme. C'est dans la foi de Luther que Dieu juge les hommes un à un, complètement sourd aux influences de quiconque. Mais dans la foi catholique les satisfactions ne sont pas toujours du côté des crimes. Elles sont souvent dans l'autre plateau de la balance, déposées par les mérites du Christ et de tous ses membres, les chrétiens en état de grâce, — et l'équilibre est rétabli. — Ne vous en plaignez pas ! Demain vous pourriez avoir besoin de cette réversibilité de mérites. Que dis-je, demain ? Aujourd'hui même, si vous êtes loyal, si vous vous jugez comme Dieu vous juge, si vous convenez de la vérité de cette grande parole de De Maistre : "Je ne sais pas ce que c'est que le cœur d'un misérable. Je ne connais que le cœur d'un honnête homme — le mien, — et c'est épouvantable". — D'ailleurs qui donc, sur ce point, aurait le droit de se plaindre ? Ceux-là seuls dont les richesses sont dilapidées en faveur des coupables. Or ceux-là, le Christ et les Saints, dont les trésors de mérites s'écoulent par les indulgences, par cette indulgence plénière du jubilé, n'ont pas de plus grande joie que de se sentir interposés entre la justice de Dieu et la faute des hommes, entre le créancier exigeant et le débiteur insolvable. Mystère peut-être ! Mais combien consolant pour les pauvres cœurs de pécheurs que nous sommes !

CONCLUSION.

Elle s'impose ; elle est claire.

Qui que vous soyez, si vous disposez d'un peu de loisirs, d'un peu de forces et d'un peu de su-

(5) *Lettres de Direction*, page 133, De Gigord, Paris VI.